

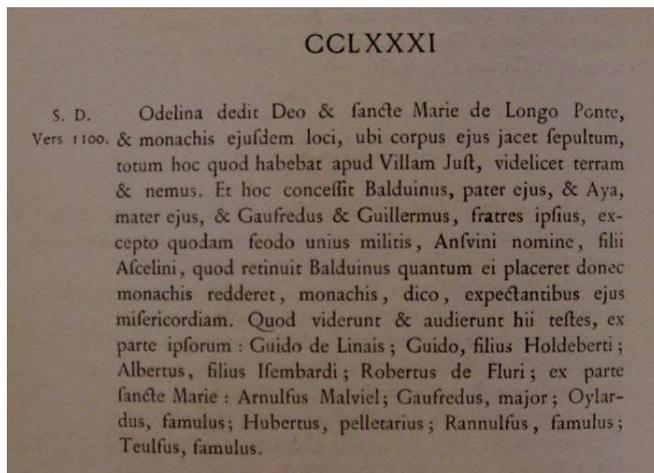


Les Seigneurs de Villejust au Moyen Âge et dans l'Ancien Régime

D'apr

Vers 1100

On sait peu de choses sur les premiers seigneurs de Villejust pendant la période suivant l'an Mil. Cependant, le cartulaire de Longpont signale l'existence de **Dame Odeline**, propriétaire de terres et de bois à Villejust, vers l'an 1100. Celle-ci lègue l'ensemble de ses biens à la communauté de l'abbaye de Longpont.



« Odelina donna à Dieu et à Sainte Marie de Longpont, et aux moines du lieu, où se trouve sa sépulture, tout ce qu'elle avait près de Villejust, c'est-à-dire de la terre et de la forêt. Et cela fut accepté par son père Baudouin, et sa mère Aya, et Geoffroy et Guillaume son frère, sauf un certain fief d'un chevalier nommé Ansvinus, fils d'Ascelinus, que Balduinus retient autant qu'il lui plaira jusqu'à ce qu'enfin il le donne aux moines, c'est-à-dire, aux moines attendant sa compassion. Ce qu'on vus et entendus les témoins ; de son côté : Gui de Linas ; Guido fils de Holdebert ; Albertus, fils d'Isembard, Robert de Fluri ; du côté de Sainte Marie : Alnulfus Malviel, Gaufredus, maire, Oylardus prêtre, Hubertus pelletier, Rannulfus prêtre, Teulfus prêtre. »

1172

Une mention est faite dans le deuxième cartulaire de Longpont, dont on ne connaît que la table, d'un seigneur de Villejust, ayant reçu en 1172 du prieur de Longpont des terres et des bois, près de Villejust, contre versement de six écus cinq sols de cens par an. Son nom lui-même reste inconnu.

Les seigneurs de Villejust sont mieux connus au moins depuis 1362.

De 1362 à 1372

Les frères **Pierre et Renault de Villejust**. La seigneurie était constituée d'un manoir avec colomier, de 174 arpents de terre et 28 de bois, dont 14 arpents pour le Bois Courtin. Elle comprenait les droits de cens pour 3 droitures* 1/3, 2 pains, 8 deniers, 2 corvées et 54 sols. Les seigneurs de Villejust, dès cette époque rendent foy et hommage au Seigneur de Guillerville, à Linas, en limite de Marcoussis.

De 1372 à 1396

Après la mort de son frère, **Renault** reste seul seigneur de Villejust.

De 1397 à 1545, les seigneurs de Marcoussis sont également seigneurs de Villejust, et plus précisément :

De 1397 à 1409

A la mort de Renault de Villejust, la seigneurie de Villejust est saisie pour non paiement de rente, et après divers épisodes de contestation est finalement adjugée par décision de justice en Janvier 1397 à **Jean de Montagu**, seigneur de Marcoussis.



Association "Regards en arrière"

Jean de Montagu entreprend à partir de 1404 la construction du château de Marcoussis, dont on voit encore aujourd'hui les vestiges près du Parc des Célestins. Ce château, ainsi que le couvent des Célestins tout proche, subiront des dommages irrémédiables pendant la Révolution. Vers 1400, Jean de Montagu possède à Villejust un hôtel avec jardins et appartenances avec 150 arpents de terre.



Surintendant des finances de Charles VI, il sera convaincu de crime de lèse-majesté à l'encontre du roi et décapité à la hache, puis pendu par les aisselles au plus haut du gibet de Montfaucon en 1409. Réhabilité en 1412 et dépendu du gibet de Paris le jour de la Saint Cosme et Saint Damien, il sera finalement porté en sépulture aux Célestins de Marcoussis. Jean de Montagu a donné son nom à l'avenue qui mène actuellement au Centre National de Rugby.



Jean de Montagu



Jacqueline de la Grange, sa femme

De 1409 à 1410

Après confiscation des terres de Jean de Montagu, celles-ci reviennent temporairement à **Louis Duc de Guyenne** fils de Charles VI, jusqu'en 1410, date à laquelle elles passent dans les mains de son oncle Louis de Bavière.

Elles accueillent notamment en 1410 Isabeau de Bavière, reine de France, femme de Charles VI, venue traiter la paix entre les Armagnacs et les Bourguignons, respectivement partisans de Louis d'Orléans, frère du roi, assassiné en 1407 et partisans de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Cette guerre ravage la région plusieurs années avec la prise de Montlhéry par les Armagnacs en 1409, puis en 1411, la prise de Marcoussis en 1412, les sièges de Montlhéry et Marcoussis en 1417. Villejust n'est certainement pas épargnée par les exactions des deux camps.



Entrée des Bourguignons dans Paris en 1418



Aout 1410

11. Dont il advint l'année ensuivant mil III^e et x, environ la fin d'aoust, que chascun en droit soy admena tant de gens d'armes autour de Paris, que à xx lieues environ estoit tout degasté; car le duc de Bourgongne et ses freres admenerent leur puissance de devers Flandres et Bourgongne, mais ilz ne prenoient que vivres ceulx au duc de Bourgongne ne à ses aidans, mais trop largement en prenoient. Et les gens de Berry et de ses aidans pilloient, roboient, tuoient en eglise et dehors eglise, especialment ceulx au conte d'Armignac et les Bretons¹, dont si grant charté s'ensuivy [de pain]², que plus d'un moys, le sextier de bonne farine valloit LIII frans [ou LX], dont les pauvres gens de ville comme au desespoir, fuoient; et leur firent plusieurs escarmouches et en tuerent moult.

Journal d'un Bourgeois de Paris 1409-1449

De 1409 à 1417

Louis duc de Bavière reste seigneur de Marcoussis jusqu'à sa mort en 1417.

De 1417 à 1422

Pierre de Bourbon et Bonne-Elizabeth de Montagu, fille ainée de Jean de Montagu. La situation des villages autour de Paris, et notamment dans le Hurepoix, reste bien difficile pour les populations, avec les raids des bandes et les combats entre Armagnac et Bourguignons, et l'occupation du roi d'Angleterre. Les Armagnacs occupent Montlhéry en 1418 et sont chassés par la populace parisienne, des bandes occupent les places d'alentours et ravagent la région à Sens, Meaux, Melun, Moret, Montlhéry, empêchent les semailles, récoltes et vendanges. En 1421, une bande occupant le château d'Orsay vient faire le sac de Melun, avant en 1423 d'être eux-même soumis à un siège, puis enfin amenés à Paris la corde au cou.

1422

164

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

[1422

329. Item, en ce temps estoit le roy d'Angleterre devant Meaulx, et y fist son Nouel et sa Thyephaine, qui en toute la Brie avoit ses gens qui partout pilloient; et, pour iceulx et pour les devant diz, on ne pavoit labourer ne semer nulle part. Souvent on s'en plaignoit aux signeurs dessus diz, mais ilz ne s'en faisoient que mocquer ou rire, et en faisoient leurs gens pis trop que davant, dont le plus des laboureurs cesserent de labourer, et furent comme desesperes, et laisserent femmes et enfans, en disant l'un à l'autre: « Que ferons nous? Mettons tout en la main du deable, ne nous chault que nous devenons; autant vault faire du pis qu'on peut comme du mieulx. Mieulx nous vaulsist servir les Sarazins que les Chrestiens, et pour ce faisons du pis que nous pourrons. Aussi bien ne nous peut on que tuer ou que prendre; car par le faulx gouvernement des trestres gouverneurs, il nous fault renyer femmes et enfans, et fouir au boys comme bestes esgardées; non pas ung an ne deux, mais il a ja XIII ou XV ans que ceste dance doloireuse commença, et la plus grant partie des signeurs de France en sont mors à glaive, ou par poison, ou par traison, ou sans confession, ou de quelque mauvaise mort contre nature. »

Journal d'un Bourgeois de Paris 1409-1449



De 1422 à 1445

Jean Malet V sire de Graville devient en 1422 par son mariage avec Jacqueline de Montagu, sœur de Bonne-Elizabeth, seigneur de Marcoussis, et par conséquent de seigneur de Villejust. Les bandes continuent de sévir, près de Chevreuse notamment avec l'arrestation en 1431 d'une bande de 15 larrons basés à Damiette. En 1432, les Anglais mettent hors d'état de nuire Aymon de Mouchy, seigneur de Massy, terrible chef de bande de la région (*'Le plus cruel tirant de sang humain qui fust en France'*, sic).

De 1445 à 1458

Jean Malet VI sire de Graville possède à Villejust une maison, 200 arpents de terre, 2 arpents de bois et 3 arpents de prés, et perçoit le cens pour un muid* de blé, 4 chapons, 6 livres et 5 deniers. Néanmoins, un bail à cens est concédé par le seigneur Jean de Graville à Richard Bréton et Jacques Frison pour la maison de Villejust.

De 1458 à 1516

Amiral **Louis de Graville**

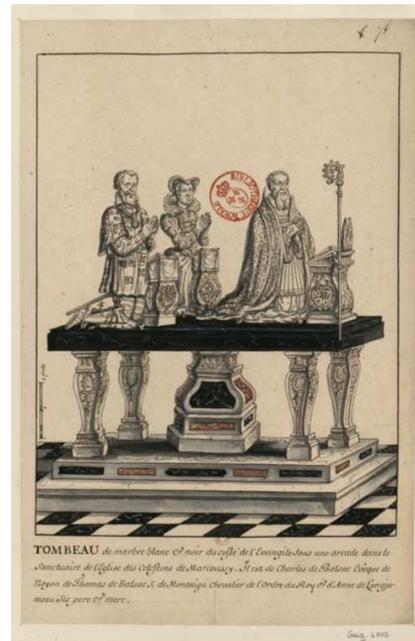
De 1516 à 1540

Jeanne de Graville. Après sa mort, et après une succession difficile, en 1545 les terres sont partagées entre les deux frères Guillaume de Balsac, qui reste seigneur de Marcoussis et Thomas de Balsac, qui hérite de Villejust et en devient le nouveau seigneur, sans être lui-même seigneur de Marcoussis.

De 1545 à 1585

Thomas de Balsac vend la seigneurie de Villejust à Nicolas de Thou en 1585. La gravure ci-contre représente Thomas de Balsac (à gauche), sa femme Anne de Longjumeau, et son fils Charles de Balsac, évêque de Noyon, reconnaissable à la crosse épiscopale.

Dans son aveu et dénombrement, effectué en 1574, Thomas de Balsac déclare disposer du droit de basse justice, de geollage et de prisons, de la perception du cens pour vingt livres et sept chapons et d'une rente d'un muid de blé froment à douze deniers parisis pris du meilleur. Ces rentes et cens sont perçus à la Saint Martin d'hiver (11 Novembre ?) Il déclare également (à peu près) vingt-cinq arpents aux Bois des Courtines (l'actuel Bois Courtin).



De 1585 à 1606

Nicolas de Thou, évêque de Chartres, avoue 20 arpents de bois au Bois Courtin, 12 livres 10 sols de cens, un muid de blé, 4 chapons, une ferme un greffe de prévôté, le géollage* et les droits de moyenne et basse justice. Par suite d'une erreur de ses prédécesseurs, Nicolas de Thou présente foy et hommage au Seigneur de Montfaucon (Gometz), en lieu et place du Seigneur de Guillerville.

De 1606 à 1629

En 1606, **François Savary** et Anne de Thou deviennent seigneur de Villejust. Ils possèdent à cette date une ferme avec cour et jardin pour 1 arpent 62 perches ½ et 143 arpents de terre, 3 arpents de prés et 4 de bois.



De 1629 à 1631

Anne de Thou déclare 6 livres de cens, un corps de logis, cour, grange, étable, bergerie colombier et jardin pour 1 arpent et 124 arpents de terre et 3 de prés

De 1631 à 1651

Cosme Savary, fils de François et Anne de Thou.

De 1651 à 1677

Nicolas Potier, seigneur de Novion. Il étend la seigneurie en achetant en 1653 et 1663 une ferme et 95 arpents de terre.

De 1677 à 1681

Claude Tuboeuf et Catherine Potier.

De 1681 à 1684

Jean et Antoine Ribeyre.

De 1684 à 1696

Marguerite Potier veuve de Charles Tuboeuf avoue 223 arpents 85 perches dont 60 en censive d'autres seigneuries voisines

De 1696 à 1706

Hubert de Champy et Claude Dollet.

De 1706 à 1718

Guillaume de Lort de Sérignan et Claude Dollet.

De 1718 à 1723

Sieur de Ceintré et Demoiselle Duquesne possèdent Villejust, la Plesse et Courtaboeuf.

De 1723 à 17xx

Antoine François Jollibois et Gabrielle Jeanne Duquesne.

De 17xx à 1772

Jeanne Françoise Jollibois et Marie Gabrielle Jollibois, fille interdite.

De 1772 à 1781

Jean Pierre Lambert, Gabrielle Jeanne Louise Lambert et Marie Gabrielle Jollibois déclarent dans leur aveu être conjointement propriétaires du fief terre et de la seigneurie de Villejust, consistant en un manoir principal servant de corps de ferme, d'un colombier, de terres labourables, d'une rente et autres droits à fief, avec droit de haute moyenne et basse justice le tout pour une valeur de deux mille livres déduction faite des charges.

De 1781 à

Benoît Marie de Montessuis, propriétaire de 142 arpents 20 perches de terre, 3 arpents de prés, 5 arpents ¼ de bois, et les droits de moyenne et basse justice

Références :

[1] Archives Départementales de l'Essonne : cote E2726



Association "Regards en arrière"

[2] Journal d'un Bourgeois de Paris 1409-1449,

Alexandre Tuetey , Librairie de la Société de l'Histoire de Paris, 1881

[3] Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont , d'après Marion

[4] Gravures provenant du site de la Bibliothèque Nationale de France : [http ://www.gallica.fr](http://www.gallica.fr)

[5] Photographies originales du Chateau de Marcoussis et de la basilique Notre-Dame de Longpont.

[6] V.A. Malte-Brun :